

## AVIS PUBLIC



### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le 30 septembre 2025, à 19 h, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivantes :

- Lot numéro 1 113 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-417 afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 6280, avenue Goncourt :
  - une allée d'accès d'une largeur maximale de 5,5 mètres, et ce, malgré l'article 157 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige une largeur maximale de 5 mètres pour une allée d'accès desservant l'espace de stationnement d'un usage de la catégorie H 1.
- Lot numéro 1 004 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-206 afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 8150, rue Larrey :
  - l'installation de deux conteneurs de type « maritime » destinés à l'entreposage de systèmes de stockage d'énergie (batteries) en cours latérale et arrière, et ce, malgré le tableau de l'article 93 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui n'autorise pas ce type de construction dans aucune cour.
- Lot numéro 1 113 732 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-409 afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 8108-8112, place Montrichard :
  - l'agrandissement du bâtiment à une distance de 0,1 mètre de la ligne latérale et avec une hauteur de 1 étage, et ce, malgré l'article 10 et la grille de spécifications de la zone H-409 de l'annexe C du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exigent qu'un bâtiment soit implanté à 2,15 mètres de la ligne latérale et qu'il ait minimalement 2 étages.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 12 septembre 2025.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement